



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	27	14	8

SEANCE du vendredi 29 mars 2019

**OBJET : 16-2 - AVENUE BENOIT CARRIAT - PARCELLE BD 014 - ACQUISITION A L'EURO AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME BONANSEA**

Le vendredi 29 mars 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

96749

#### Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI  
M. Patrick DULBECCO à Mme Nathalie DEPETRIS  
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS  
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR  
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI  
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET  
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Vanessa LELLOUCHE  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 4 AVR. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 4 AVR. 2019

Par délégation du Maire,



Secrétaire des Affaires Générales  
du Juridique et du Contentieux

L. MALHERBE

**Absents :** Mme Cléa PUGNAIRE, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Par courrier en date du 24 novembre 2018, Monsieur et Madame BONANSEA ont accepté de céder à UN EURO à la Commune d'Antibes une parcelle d'environ 50 m<sup>2</sup> à détacher de leur propriété cadastrée BD 14. La superficie exacte sera établie par un géomètre expert.

Il s'agit de régulariser le statut juridique de cette emprise par le dépôt d'un acte valant transfert de propriété auprès des hypothèques après formalité administrative car suite aux différents remaniements du cadastre de 1966 et 2015, celui-ci n'a pas procédé à l'incorporation des trottoirs et chaussées dans le domaine public de la voirie communale.

Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de la Commune d'Antibes (géomètre et enregistrement au bureau des hypothèques).

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition au prix de UN EURO d'une emprise de 50 m<sup>2</sup> environ à détacher d'une parcelle cadastrée BD 14, auprès de Monsieur et Madame BONANSEA. La surface exacte devra être établie par un géomètre expert, en vue de son incorporation dans le domaine public de la voirie communale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition seront inscrits au BP 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.16-2 -AVENUE BENOIT CARRIAT - PARCELLE BD 014 - ACQUISITION A L'EURO AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME BONANSEA

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/04/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/04/2019

---

**Numéro de l'acte :** lmc1729310 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20190329-lmc1729310-DE

---

**Date de décision :** 29/03/2019

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions